

COMMUNAUTE URBAINE DE BORDEAUX

**EXTRAIT
DU
REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU
CONSEIL DE COMMUNAUTE**

**Séance du 23 novembre 2007
(convocation du 12 novembre 2007)**

Aujourd'hui Vendredi Vingt-Trois Novembre Deux Mil Sept à 09 Heures 30 le Conseil de la Communauté Urbaine de BORDEAUX s'est réuni, dans la salle de ses séances sous la présidence de Monsieur Vincent FELTESSE, Président de la Communauté Urbaine de BORDEAUX.

ETAIENT PRESENTS :

M. FELTESSE Vincent, M. JUPPE Alain, M. HOUDEBERT Henri, M. BOBET Patrick, M. BRANA Pierre, M. BRON Jean-Charles, M. BROQUA Michel, Mme CARTRON Françoise, M. CAZABONNE Alain, M. CAZABONNE Didier, M. CHAUSSET Gérard, Mme CURVALE Laure, M. DAVID Alain, Mme DESSERTINE Laurence, M. DUCHENE Michel, Mme EYSSAUTIER Odette, M. FAVROUL Jean-Pierre, Mme FAYET Véronique, M. FLORIAN Nicolas, M. FREYGEFOND Ludovic, M. GUICHARD Max, M. GUILLEMOTEAU Patrick, M. LABARDIN Michel, M. LABISTE Bernard, M. LAMAISON Serge, M. MERCIER Michel, M. PIERRE Maurice, M. PUJOL Patrick, M. SAINTE-MARIE Michel, M. TOUZEAU Jean, M. TURON Jean-Pierre, M. ANZIANI Alain, M. BANAYAN Alexis, M. BANNEL Jean-Didier, M. BAUDRY Claude, M. BELLOC Alain, M. BENOIT Jean-Jacques, Mme BOURRAGUE Chantal, Mme BRACQ Mireille, M. BREILLAT Jacques, Mme BRUNET Françoise, M. CANOVAS Bruno, Mme CARLE DE LA FAILLE Marie Claude, M. CASTEL Lucien, M. CASTEX Régis, M. CAZENAVE Charles, M. CHAZEAU Jean, Mme CONTE Marie-Josée, M. CORDOBA Aimé, Mlle COUTANCEAU Emilie, M. COUTURIER Jean-Louis, M. DANE Michel, Mme DARCHE Michelle, M. DAVID Jean-Louis, Mme DE FRANCOIS Béatrice, M. DELAUX Stéphan, Mme DIEZ Martine, M. DOUGADOS Daniel, M. DUCASSOU Dominique, M. DUPRAT Christophe, M. DUTIL Silvère, Mme FAORO Michèle, M. FEUGAS Jean-Claude, M. GOURGUES Jean-Pierre, M. GRANET Michel, M. GUICHOUX Jacques, M. HERITIE Michel, M. HOURCQ Robert, M. HURMIC Pierre, Mme ISTE Michèle, M. JAULT Daniel, Mme JORDA-DEDIEU Carole, M. JOUVE Serge, M. JUNCA Bernard, Mme KEISER Anne-Marie, Mme LIMOUZIN Michèle, M. MANGON Jacques, M. MANSENCAL Alain, M. MAURIN Vincent, M. MERCHERZ Jean, M. MILLET Thierry, M. MONCASSIN Alain, M. MOULINIER Maxime, M. NEUVILLE Michel, M. PARACHOU Serge, Mme PARCELIER Muriel, M. PETIT Alain, M. POIGNONEC Michel, M. PONS Henri, Mme PUJO Colette, M. QUANCARD Joël, M. QUERON Robert, M. RESPAUD Jacques, M. SARRAT Didier, M. SEGUREL Jean-Pierre, M. SIMON Patrick, M. TAVART Jean-Michel, Mme TOUTON Elisabeth, Mme VIGNE Elisabeth, Mme WALRYCK Anne.

EXCUSES AYANT DONNE PROCURATION :

M. CAZABONNE Didier à M. LABARDIN Michel (à cpter de 12 h 00)	M. CARTI Michel à M. MONCASSIN Alain
M. FAVROUL J.P à M. JUNCA Bernard (à cpter de 10 h 30)	Mme. CAZALET Anne-Marie à M. CAZENAVE Charles
M. GELLE Thierry à M. CAZABONNE Didier	Melle COUTANCEAU Emilie à M.DOUGADOS Daniel (à cpter de 11 h 40)
M. JUPPE Alain à M. CAZABONNE Alain (à cpter de 12 h 00)	Mme. DUBOURG-LAVROFF Sonia à M. DUCASSOU Dominique
Mme. LACUEY Conchita à M. COUTURIER Jean-Louis	M. DUCASSOU Dominique à Mme JORDA DEDIEU Carole (à cpter de 11 h 00)
M. MARTIN Hugues à M. DUCHENE Michel	Mme. DUMONT Dominique à M. BENOIT Jean-Jacques
M. PUJOL Patrick à M. FLORIAN Nicolas (à cpter de 11 h 30)	M. DUPRAT Christophe à Mme PUJO Colette (à cpter de 12 h 00)
M. SAINTE MARIE Michel à M. ANZIANI Michel (à cpter de 10 h 00)	M. FAYET Guy à M. POIGNONEC Michel
M. SEUROT Bernard à M. BOBET Patrick	M. FERILLOT Michel à M. HOURCQ Robert
M. SOUBIRAN Claude à M. DUPRAT Christophe	M. LOTHAIER Pierre à Mme. DARCHE Michelle
M. VALADE Jacques à Mme. BRUNET Françoise	M. HERITIE Michel à M. TOUZEAU Jean (à cpter de 12 h 00)
M. BANNEL Jean Didier à M. DAVID Jean Louis (jusqu'à 10h15)	M. HOUDEBERT Henri à M. TURON Jean Pierre (à cpter de 11 h 45)
M. BELIN Bernard à M. BAUDRY Claude	M. MAMERE Noël à M. HURMIC Pierre
Mme BOURRAGUE Ch. à Mme CARLE DE LA FAILLE M.C (à cpter 11 h 50)	Mme. NABET Brigitte à M. RESPAUD Jacques
Mme. BURGUIERE Karine à M. MOULINIER Maxime	Mme. NOEL Marie-Claude à M. CHAUSSET Gérard
Mme BRACQ Mireille à M. CASTEX Régis (à cpter de 11 h 30)	M. REBIERE André à M. CASTEL Lucien
M. BREILLAT Jacques à M. BELLOC Alain (à cpter de 11 h 45)	
M. CANIVENC René à M. QUERON Robert	

LA SEANCE EST OUVERTE

- IVème contrat de plan Etat / Région**
- Convention particulière pour l'achèvement du volet routier en Gironde-
Avenant n°3**
 - Convention particulière pour le financement des études de mise à 2 x 3 voies
de la rocade de Bordeaux (A630) entre les échangeurs 4 et 16**
 - Décision - Autorisation**

Monsieur BROQUA présente le rapport suivant,

Mesdames, Messieurs

Par convention en date du 10 avril 2002, notre établissement public a engagé sa participation sous forme de fonds de concours à des opérations permettant la poursuite de l'amélioration des réseaux routiers existants, ces opérations s'inscrivant dans le cadre du IV^{ème} contrat de plan Etat / Région et dans celui du contrat d'agglomération Bordeaux Métropole 2000-2006.

Cette convention particulière a été modifiée par les avenants 1 et 2 signés respectivement le 23 septembre 2003 et le 2 septembre 2004.

Ce nouvel avenant a pour objet de fixer les conditions d'achèvement des opérations routières.

L'annexe jointe à la proposition d'avenant précise pour chaque opération les engagements initiaux de chaque co-financeur ainsi que l'engagement résultant de l'achèvement.

Pour la Communauté urbaine de Bordeaux les opérations concernées sont les suivantes :

	Montant initial	Montant achèvement
Aménagement RN215	3,465	3,195
Etude franchissement de la Garonne	1,220	0,350
Mise à 2x3 voies entre Croix Rouge et Labarde	13,216	13,643
Etude mise à 2 x 3voies entre A63 et Pont Aquitaine	0	0,770
Réduction des nuisances sonores – protections phoniques	5,488	5,488
Aménagements sécurité RN89	2,058	0,384
Total	25,446	23,830

L'opération « mise à 2x3 voies entre Croix Rouge et Labarde » prend en compte l'aménagement de l'échangeur de Croix Rouge et notamment les travaux de la bretelle nord pour l'adapter aux aménagements consécutifs au tramway dont la maîtrise d'ouvrage est assurée par la Communauté urbaine de Bordeaux.

Cette modification permet la prise en compte financière de cette maîtrise d'ouvrage et la possibilité pour notre établissement public de procéder aux appels de fonds sur cette opération sur la base du plan de financement suivant :

Etat	Région	Département	CUB
27,5%	27,5%	22,5%	22,5%
0,385	0,385	0,315	0,315

Par ailleurs, cet avenant fait apparaître une opération nouvelle relative aux études pour la mise à 2 x 3 voies de la rocade ouest (entre A63 et Pont d'Aquitaine). Cette opération qui ne concerne pour l'instant que les études est inscrite pour un montant global de 2,310M€ financée à parité par l'Etat, la Région et la Communauté urbaine de Bordeaux.

Cette opération nouvelle fait l'objet d'une convention particulière qu'il est proposé de valider parallèlement à l'approbation de l'avenant n° 3 et dont le plan de financement est le suivant :

Etat	Région	CUB
33,3%	33,3%	33,3%
0,770	0,770	0,770

La notice jointe en annexe à la présente délibération détaille pour chaque opération les conditions d'achèvement.

Compte tenu de ces différents éléments, il vous est proposé, Mesdames, Messieurs, si tel est votre avis, de bien vouloir :

- **décider d'approuver les conditions financières d'achèvement des opérations du volet routier qui s'élèvent à 23,060 M€ auxquelles s'ajoutent les frais d'études pour la mise à 2 x 3 voies de la Rocade ouest évalués à 0,770M€, soit un total de 23,830 M€, quiseront imputés, s'agissant d'une subvention d'équipement, au chapitre 204 – compte 20411 – article 8220 – CRB D330 – programme VH02, VH18 et VH19,**
- **autoriser monsieur le Président à signer, à cet effet, l'avenant n°3 à la convention particulière pour le financement des opérations du volet routier en Gironde,**
- **autoriser Monsieur le Président à signer la convention particulière pour le financement des études de mise à 2 x 3 voies de la rocade de Bordeaux (échangeurs 4 à 16).**

Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées à la majorité.

Le groupe des élus Verts s'abstient

Fait et délibéré au siège de la Communauté Urbaine le 23 novembre 2007,

Pour expédition conforme,
par délégation,
le Vice -Président,

<p>REÇU EN PRÉFECTURE LE 5 DÉCEMBRE 2007</p> <p>PUBLIÉ LE : 5 DÉCEMBRE 2007</p>

M. MICHEL BROQUA